

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**

PROCÈS-VERBAL

21^e séance tenue le 10 mars 2022 à 18 h 00

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Olive Kamanyana, présidente – Conseillère, district du Carrefour-de-l’Hôpital (n° 13)

Marie-Pier Bouladier – Représentante des enjeux d’accessibilité universelle

Laura Darche – Organisme, transports urbains et déplacements durables

François Lacerte-Gagnon – Organisme, transports urbains et déplacements durables

France Legault – Citoyenne

Marcel Fallu – Citoyen

Jean-Luc Bourdages – Citoyen

Vincent Loiseau – Citoyen

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Fabio Jiménez – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

Nadine Lafond – Responsable, planification des transports

Louis Charles Déry – Directeur par intérim, Service des infrastructures

Claude Martine – Chef de division, circulation et sécurité routière

Ressource externe

Sophie St-Pierre – Société de transport de l’Outaouais

ABSENCES :

Membre

Caroline Murray, vice-présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

Séance publique

18 h 00

La présidente remercie le conseil municipal de lui donner l’occasion de présider la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS). Elle rappelle le mandat de la CTDDS et ses champs de compétence. Le mandat de la Commission s’arrime avec les orientations du conseil. Elle souhaite contribuer à la réalisation de ce mandat. Par son implication, elle a acquis une bonne connaissance de la ville. Elle a étudié en aménagement du territoire.

La séance d’aujourd’hui vise à établir un plan d’action 2022 et cibler des thèmes prospectifs pour l’année 2023.

La vice-présidente ne peut être présente aujourd’hui, puisqu’elle a récemment donné naissance.

La présidente remercie sa prédécesseure, ainsi que les membres.



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

Les membres de la Commission, le secrétaire, les ressources internes et la ressource externe se présentent un à un.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 18 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Aucune question du public n'a été reçue par le secrétaire.

4. Approbation et signature du procès-verbal de la 19^e séance tenue le 25 août 2021

Le procès-verbal de la 20^e séance tenue le 15 septembre 2021 est approuvé par les membres et sera signé par la présidente.

5. Calendrier et plan d'action 2022

Le calendrier et plan d'action 2022 de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité sont présentés aux membres pour analyse et réflexion, et pour recommandation au conseil lors de la prochaine séance.

Le document *PowerPoint* « Plan de travail 2022 de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Dossiers proposés pour 2022;
- Dossiers prospectifs pour 2023.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Une membre ne pourra être présente à la séance du 24 mars. On lui répond que ses commentaires, concernant les points à l'ordre du jour de cette séance, pourront être transmis par courriel;
- On demande pourquoi l'Approche Vision Zéro est prévue pour 2023 alors que la Commission a travaillé sur ce dossier en 2021. On répond qu'une subvention a été demandée au ministère des Transports du Québec (MTQ) à l'automne dernier pour permettre la réalisation d'un plan de sécurité routière. Un appel d'offre de service professionnel est en cours pour réaliser ce plan en 2022 et 2023. Le bilan de ce plan, prévu pour 2023, permettra de jeter les bases de l'Approche Vision Zéro;
- On souhaiterait que les grandes réflexions sur le transport en commun soient discutées à la Commission, comme pour relier l'Ouest de la ville de Gatineau à Ottawa. On répond que la Ville collabore avec la Société de transport de l'Outaouais (STO) concernant les projets de transport en commun, sans prendre le leadership. La STO pourrait être sollicitée pour présenter certains éléments à la Commission. On propose aux membres d'envoyer des éléments concernant le transport en commun qui pourraient être considérés, et qui cadrent avec le mandat de la Commission, pour ajout au plan d'action;
- La politique des piétons est remise à l'année suivante depuis plusieurs années. Certains membres souhaitent avoir un état de la situation en 2022. La Ville dispose toutefois déjà du Plan de déplacements durables – Piétons avant tout;
- Des zones grises demeurent sur les responsabilités de la Ville, par rapport à celles de la STO, notamment sur l'aménagement des arrêts d'autobus. Aborder des sujets qui concernent le

transport en commun est pertinent pour la CTDDS. On répond que l'aménagement des arrêts d'autobus est revu par la Ville lors d'une intervention majeure sur un axe routier. Par contre, lorsque la STO ajoute ou déplace un arrêt d'autobus, la Ville n'est pas toujours en position de refaire l'aménagement autour du nouvel arrêt d'autobus en simultané. Les interventions sur les axes routiers sont planifiées plusieurs années à l'avance. La STO ne peut pas intervenir dans l'axe routier puisque ces travaux sont de la responsabilité de la Ville. Tous ces éléments se situent davantage au niveau opérationnel. On propose d'intégrer ces éléments à l'approche Vision Zéro lorsque mise en place;

- Certains membres sont d'avis qu'à Gatineau, le développement immobilier est plus rapide que le développement du réseau routier. Plusieurs actions sont à considérer, notamment l'aménagement des trottoirs manquants et l'urbanisation des artères. On considère que le sujet de transport en commun a sa place à la CTDDS puisque plusieurs projets de développement immobilier ne sont pas adaptés;
- On suggère de présenter à la Commission tout projet de transport en commun structurant qui propose un aménagement majeur et qui aura un impact au-delà de la STO;
- On cite le conseil qui prévoit accélérer ses investissements en infrastructures selon les priorités. On demande quelles sont ces priorités. On répond que ces priorités n'ont pas encore été établies. La priorisation s'effectuera sous plusieurs angles, notamment au niveau du budget annuel;
- On souhaite qu'un élément au niveau de l'accessibilité universelle soit ajouté au plan d'action pour bien définir ce qu'est une intersection accessible et en faire une norme. Beaucoup d'éléments présentent encore des enjeux pour les personnes à mobilité réduite : boutons presseurs mal situés, trottoirs sans baissières, etc. On répond que la Commission Gatineau Ville en santé a comme mandat de s'assurer d'une accessibilité universelle, non seulement au niveau des réseaux de transports, mais aussi pour les bâtiments. Cette commission pourrait être invitée à venir faire des présentations à la CTDDS. De plus, on répond que la Ville applique les normes provinciales et les principes d'accessibilité universelle dans ses interventions concernant la reconstruction d'une intersection. Plusieurs défis financiers, matériels, et en ressources humaines sont présents quant à l'ajustement d'interventions réalisées par le passé selon des normes ou des principes différents ou inexistant à l'époque. On ajoute que la Ville va même parfois au-delà des normes, puisque certains éléments ne sont pas normés, dont plusieurs principes d'accessibilité universelle. Certains guides, comme les guides de la Société Logique servent à la réflexion. Les principes d'accessibilité universelle sont étudiés et appliqués dans la mesure du possible, et font partie des préoccupations de la Ville. On propose d'intégrer les notions d'accessibilité universelle dans l'Approche Vision Zéro. On rappelle que des outils existent et que la Commission Gatineau Ville en santé chapeaute déjà certains éléments. Une collaboration entre les deux commissions est possible. Une discussion sera tenue avec l'administration pour élargir certains points afin d'y inclure les notions d'accessibilité universelle. Les normes du MTQ sont publiques et disponibles en ligne;
- On estime que le plan de réfection de boulevard Saint-Joseph n'est pas conforme aux normes d'accessibilité universelle concernant les trottoirs et les arrêts d'autobus, ce qui pousse les piétons à traverser le boulevard à des endroits non balisés. On répond qu'il y a des éléments normés, et d'autres non, et qu'il y a du travail à faire que ce soit normé ou non. L'accessibilité universelle va au-delà du niveau opérationnel et doit être intégrée au niveau de la vision de la Ville. La présidente rencontrera le président de la Commission Gatineau Ville en santé pour s'assurer que quelqu'un en prenne la responsabilité au niveau politique;
- La Commission recommandera son plan d'action au conseil municipal lors de la prochaine séance. D'ici là, on invite les membres à envoyer tout élément qui permettrait d'améliorer et enrichir ce plan;
- On demande de devancer ou de repousser la séance prévue le 24 mars;
- Deux membres ne pourront pas être présents à la séance du 25 août;
- Les séances se tiendront en soirée pour permettre au public d'y assister. La participation citoyenne est moins importante durant le jour;
- Le mode de tenue des séances, soit en virtuel ou en présentiel, n'est pas encore défini.

6. Varia

a) Plan de la réfection du boulevard Saint-Joseph

Une membre souhaiterait obtenir les plans de réfection du boulevard Saint-Joseph entre les boulevards Alexandre-Taché et des Allumettières. On répond que ces plans dont elle fait référence ne sont pas complétés. Des modifications à la planification de l'aménagement ont effectivement été demandées. Par contre, les concepts originaux ont été approuvés par le conseil il y a plusieurs années, et ils servent de base de référence pour la préparation des plans et devis de ce tronçon. Ces concepts sont accessibles au public, et sont disponibles sur le site de la Ville.

Les nouveaux plans, lorsque complétés, deviendront publics lors du processus d'appel d'offres.

Pour tous commentaires sur la préparation de ces plans, on invite la membre à s'adresser directement au conseil.

b) Avancement de l'harmonisation des règles des voies cyclables de la Ville et de la Commission de la capitale nationale (CCN)

Une membre rappelle qu'au procès-verbal de la dernière séance, il était inscrit que les discussions seront amorcées entre la Ville de Gatineau et la CCN pour permettre l'harmonisation des voies cyclables sur le territoire de Gatineau. Elle demande si ces discussions ont été amorcées.

On répond que le règlement municipal numéro 300-2006, qui traite notamment des différents modes de transport autorisés sur les sentiers, doit d'abord être revu. Les discussions entre les deux parties pourront se tenir par la suite.

On mentionne que le thème de cohabitation des différents usagers pourrait possiblement être ajouté au plan d'action. On invite les membres à envoyer leurs idées.

La Commission sera informée du moment que le sujet de l'actualisation du règlement numéro 300 leur sera présenté.

7. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 12.